



Préscolaire

Paiement des effets scolaires (matériel didactique) de la rentrée scolaire 2025-2026

Matériel didactique	Maison d'édition	Coût
Royaume des sons	Abonnement ind.	11,50 \$

Matériel complémentaire	Maison d'édition	Coût
Mes portraits (11 p.)	REPRO CSSMB	0,45 \$
Abécédaire (78 p.)	REPRO CSSMB	3,15 \$
Mathématique (20p.)	REPRO CSSMB	0,81 \$
Atelier (20p.)	REPRO CSSMB	0,81 \$
Livrets (40p.)	REPRO CSSMB	1,62 \$
Habilités sociales (40p.)	REPRO CSSMB	1,62 \$
Ateliers thématiques (100p.)	REPRO CSSMB	4,04 \$
Cahier à colorier (30p.)	REPRO CSSMB	1,21 \$
Fichiers didactiques pour manipulation (15p.)	REPRO CSSMB	8,12 \$

Total	33,33 \$
--------------	-----------------

Dans le cadre de la Loi de l'instruction publique, il est prévu à l'article 7 que l'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement.

Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe. Les crayons et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique.

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de faire une entente de paiement.

S.v.p. vous informer auprès du secrétariat

Marie-Soleil Jacques
Directrice